









Elles apportent un point de vue général sur la manière dont un juge attaché au pragmatisme peut trancher dans le type d'affaires qui constituent la mission de la Cour suprême. Je ne prétends pas que les juges doivent trancher dans toutes les affaires judiciaires avec pragmatisme. Mais je suggère aussi qu'en comprenant que ses actes ont des conséquences dans le monde réel et qu'en tenant compte de ces conséquences, la Cour peut contribuer à un fonctionnement plus efficace du droit. De ce fait, elle est mieux à même d'atteindre l'objectif fondamental de la Constitution : créer un gouvernement démocratique viable. Ce qui lui permet de préserver la confiance du public dans la légitimité de son rôle d'interprétation. Ce point, qui boucle la boucle avec la première partie du livre, est essentiel.

Au bout du compte, c'est la confiance du citoyen qui permet à la Cour de s'assurer que la Constitution ne soit pas qu'un chiffon de papier. C'est elle qui donne à la Cour les moyens de s'assurer que la Constitution fonctionne démocratiquement, qu'elle protège la liberté individuelle et qu'elle œuvre dans la pratique dans l'intérêt de tous les Américains. Ce livre explore par quels moyens, selon moi, la Cour peut entretenir cette confiance et assumer sa responsabilité : contribuer à garantir la pérennité de la Constitution.